

2010-016

VILLE DE BRIANÇON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 27 janvier 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. FROMM Gérard, Maire.**

CONVOCAATION

Date	21/01/2010
Affichage	22/01/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

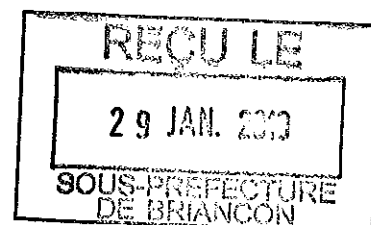
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

NUMERO : AFF. SCOL. 1

**OBJET : CLASSE DE
DECOUVERTE : DEMANDE
SUBVENTION**

Absents-Excusés : BRUNET Pascale, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Catherine GUIGLI

L'Ecole de Saint-Blaise organise une classe de découverte, à Bormes-les-Mimosas, pour les élèves des classes de CP – CE1 - CE2 - CM1 et CM2, *du 3 au 7 mai 2010.*

Les classes sont composées de 35 élèves.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses totales (35 élèves x 197.55) 6 914,00 €

Recettes totales

Communes (Briançon et Puy-St-André)	800,00 €
Conseil Général	500,00 €
Coopérative scolaire	1 000,00 €
Participation des familles	2 800,00 €
Association parents	1 814,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ce plan de financement,
- D'autoriser le Maire à solliciter une aide la plus élevée possible auprès du Conseil Général.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire
Gerard Fromy
Gérard FROMY


TRANSMIS LE 29 JAN. 2010

PUBLIÉ LE 29 JAN. 2010

NOTIFIÉ LE